



Desertion militaire convocation tribunal risques penal

Par **virg0203**, le **02/03/2016** à **16:04**

Bonjour

je suis déserteur depuis juin 2015, depuis j'ai retrouvé un travail.
je suis convoqué au tribunal en mai pour être jugé. les gendarmes me disent que je vais prendre 6 mois de prison, quels sont les peines encourues, dois-je prendre un avocat ? un avocat peut-il m'être attribué d'office ?
merci de votre aide,